

services de ces pilotes très courageux et très expérimentés. Je me suis beaucoup réjoui lorsqu'il a annoncé à la Chambre que l'on avait conclu un accord pour le transfert dans le C.A.R.C. des Canadiens qui font partie de la R.A.F.

Tous cependant ne préféreront pas revenir à l'aviation canadienne. Le Canadien qui possède un grade permanent dans la R.A.F. anticipe, il va sans dire, un plus brillant avenir après la guerre dans la R.A.F. que dans le C.A.R.C., et il y a des Canadiens qui voudront demeurer dans la R.A.F. pour des motifs d'ordre sentimental, en raison de nouvelles amitiés, tout comme plusieurs braves Américains enrôlés avant la guerre dans le C.A.R.C. ont préféré demeurer avec leurs compagnons d'armes.

Ces considérations me ramènent aux membres du C.A.R.C. rattachés aux escadrilles de la R.A.F. Le ministre a clairement dit que l'aviateur qui fait partie du C.A.R.C. au Canada reste toujours membre du C.A.R.C., qu'il serve dans la R.A.F., l'aviation américaine, l'aviation australienne ou l'aviation sud-africaine, comme quelques-uns l'ont fait. C'est le Canada qui y voit, surveille son avancement et lui paie sa solde. Notre population a cependant l'impression que les Canadiens du C.A.R.C. qui font partie de la R.A.F. sont loin d'être aussi bien traités que s'ils étaient dans le C.A.R.C. C'est probablement parce que les escadrilles du C.A.R.C., et c'était logique, ont eu meilleure réclame au pays que celles de la R.A.F. A tout événement, on se trompe de beaucoup, je l'assure au comité. J'ai servi et dans le C.A.R.C. et dans la R.A.F., et je crois pouvoir parler en connaissance de cause. Le jeune Canadien qui sert dans la R.A.F. se sent d'abord un peu perdu, un peu dépaycé, et désire la compagnie de ses compatriotes. S'il m'est permis d'établir une comparaison, il ressemble au jeune Canadien qui, boursier de Rhodes, fréquente Oxford en temps de paix. La première année, il préfère la compagnie de ses compatriotes, déteste le climat, ne prise pas beaucoup l'Anglais, et ne cache guère ses sentiments. La troisième année, cependant, il a appris à connaître et aimer l'Anglais. Il ne le cède à personne dans son dévouement à l'université. Il en est de même des Canadiens de la R.A.F. Ils ont pour la plupart l'amour le plus profond de leurs escadrilles, et je citerai à l'appui de ce que j'avance un incident qui renseignera les honorables députés. L'escadrille canadienne dont je faisais partie en Tunisie a subi, à un moment donné, des pertes considérables. La réserve d'effectifs ne contenait alors aucun Canadien disponible. Nous avons appris que des escadrilles avoisinantes de la R.A.F. pouvaient nous

fournir des Canadiens. Ce n'est que de peine et de misère que nous avons réussi à les décider à se rallier à la seule escadrille canadienne de l'endroit. J'assure le comité et, par son entremise, les mères des garçons qui font partie des escadrilles de la R.A.F. qu'ils ne sauraient être en meilleures mains.

Il y a un autre point que j'aimerais souligner, et c'est le statut de l'aviateur de la R.A.F. qui fait partie des escadrilles du C.A.R.C. Nous avons beaucoup entendu parler des membres du C.A.R.C. qui sont dans les escadrilles de la R.A.F., mais l'inverse ce produit également. Il y a des membres de la R.A.F., des Anglais, des Ecossais et des Irlandais dans les escadrilles canadiennes outre-mer. La raison de cet état de choses est bien simple. Ceux des honorables députés qui ont servi lors de la dernière guerre savent que le sergent et le sergent-major sont les pivots de l'armée. Nous avons évidemment eu de bons hommes à ces postes en temps de paix, des hommes de longue expérience mais, par suite de la plus grande expansion de l'armée, ils sont devenus des officiers dans l'armée canadienne et, en conséquence, nous manquons de sous-officiers et de sous-officiers brevetés aguerris possédant une longue expérience. Il n'en est pas ainsi dans la R.A.F., car dans cette force un bon sous-officier breveté ne peut se payer le luxe d'une commission. Dans le C.A.R.C. on améliore sa situation financière en devenant officier. C'est logique. Dans la R.A.F. le sujet y perd financièrement et, en conséquence, il y a un grand nombre de sous-officiers et de sous-officiers brevetés de grande expérience dans ce corps. Les escadrilles canadiennes avaient besoin d'hommes de ce calibre. Dans les deux escadrilles que je viens de quitter il y avait deux sous-officiers brevetés de la R.A.F., un armurier et un ajusteur, qui comptaient tous deux quinze ans de service. Ils avaient servi en Grande-Bretagne, au Moyen-Orient et en Extrême-Orient. L'un des deux a accompagné le groupe Hurricane en Russie. Ce sont des hommes précieux. Ils ont fait du service dans les escadrilles canadiennes et ils aimaient le faire mais il ne touchaient que la solde de la R.A.F. Dans le cas d'un sous-officier breveté, la solde correspond à celle d'un caporal dans l'armée canadienne.

La marine canadienne fait mieux les choses, je crois. On y trouve une situation identique. Il y a à bord de nos destroyers et de nos corvettes des hommes qui occupent des postes de commande et qui viennent de la Royal Navy, mais ces hommes reçoivent la solde canadienne. Il se peut que je fasse erreur ici, parce que j'ai entendu le ministre dire que nous payons tout le coût des escadrilles du